



SETTESIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018

7ème session extraordinaire de 2018

20 È 21 DI DICEMBRE

20 et 30 Décembre

2018/E7/089

Question déposée par le groupe Per l'Avvene

Objet : Paisolu d'Aitone

Monsieur le Président,

Comme nous le savons tous, le Paisolu d'Aitone est en difficulté depuis plusieurs années et n'est même plus en situation d'accueillir ses quelques habitués depuis la fin de la saison 2016.

Nous avons tous à cœur de réhabiliter le site, à la fois pour la commune, le territoire, et au-delà pour le développement rural de l'intérieur de l'île. L'Assemblée de Corse avait voté en ce sens, une 1ère fois le 11 février 2010 où le projet porté par Jean-Claude Bonaccorsi prévoyait le réaménagement du Paisolu, puis en octobre 2015 avec un nouveau projet combinant la Collectivité, l'AUE et le CSJC.

4 phases de travaux avaient été prévus. D'abord la remise en état des VRD, de la maison d'accueil et de 13 bungalows. Dans un second temps, le bâtiment commun et une autre partie des bungalows. Puis la réfection du terrain de sport et d'autres bungalows, et enfin, l'ensemble des bungalows restant à réhabiliter.

Le tout pour un montant évalué à 7,5 M€ hors taxes. La mobilisation de crédits euro-péens, notamment ceux alloués au développement rural, avait été envisagée pour assurer une bonne partie du financement du projet.

Un prévisionnel qui s'accompagnait d'un calendrier prévoyait le lancement des travaux de la phase 1 en juillet 2016. Ces délais n'ayant pas été tenus à ce jour, je vous saisis pour connaître quelles sont vos intentions concernant le Paisolu dont la réhabilitation est un enjeu majeur qui fait consensus et doit impérativement échapper aux logiques politiques.

La question est de savoir si vous entendez poursuivre sur le projet public défini en 2015 avec ce que cela suppose comme effort financier pour la collectivité ou si vous restez ouvert sur d'autres hypothèses, notamment en expérimentant un partenariat avec un ou des partenaires privés.

L'essentiel étant qu'une démarche opérationnelle soit initiée et qu'une première tranche de travaux puisse débiter rapidement, nous n'avons pas de position tran-chée sur la forme et l'opérateur qui doivent présider à la réhabilitation du Paisolu, du moment que celle-ci puisse devenir effective.

Je pense qu'aucune hypothèse ne doit être écartée par principe, à moins bien sûr que vous ne disposiez de la volonté et des moyens de mettre au plus vite en œuvre le projet public de réhabilitation acté en 2015.

De fait, Monsieur le Président, pourriez-vous nous éclairer sur vos intentions et sur le calendrier de leur mise en œuvre ?

Je vous remercie.